



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**

**Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Système de simulation multi-sensori	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0103-171660/A	<b>Date</b> 2017-10-19
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0103-171660	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-216-7357	
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-7-40075 (216)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-11-29</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Standard Time PST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Thorne, Darlene	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic216
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 216-3168 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	2
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	4
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>4</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN .....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
6.4 DATE DE LIVRAISON .....	6
6.5 RESPONSABLES.....	6
6.6 PAIEMENT.....	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	8
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
6.9 LOIS APPLICABLES .....	8
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	8
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	9
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>10</b>
ÉNONCÉ DES BESOIN.....	10
<b>ANNEXE «B » .....</b>	<b>14</b>
BASE DE PAIEMENT .....	14
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>15</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	15

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des Besoin**

L'Énoncé des besoin à exécuter est fourni à l'annexe A.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont établis à l'annexe A.

##### 4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir l'annexe B.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

### 4.2 Méthode de sélection

[A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0103-171660/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0103-1711660

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-7-40075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic216  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des Besoin**

L'entrepreneur devra réaliser les travaux conformément à l'Énoncé des travaux à l'annexe A.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Date de livraison**

Voir l'annexe B.

#### **6.4.1 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Darlene Thorne  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 401-1230 Government Street  
Victoria, BC V8W 3X4  
Téléphone : (250) 216-3168  
Courriel : [Darlene.Thorne@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Darlene.Thorne@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0103-171660/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0103-1711660

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-7-40075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic216  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

À déterminer à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(Veuillez remplir.)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

Voir l'annexe B.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

### 6.6.3 Moyen de paiement

[H1001C](#) (2008-05-12), Paiement unique

#### **6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. The Contractor must submit invoices in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoices cannot be submitted until all work identified in the invoice is completed.
2. Invoices must be distributed as follows:
  - a. The original and one (1) copy must be forwarded to the address shown on page 1 of the Contract for certification and payment.
  - b. One (1) copy must be forwarded to the Contracting Authority identified under the section entitled "Authorities" of the Contract.

#### **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

##### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

##### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

##### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales – Des biens (Complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0103-171660/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0103-1711660

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-7-40075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic216  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **6.11 Clauses du Guide des CUA**

B1501C (2006-06-16), Équipement électrique

B7500C (2006-06-16), Excédent de marchandises

G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

## ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES BESOIN

#### 1 TITRE :

Simulateur pour l'instruction en lutte contre les incendies pour l'Entraînement maritime (Pacifique)

#### 2 CONTEXTE :

L'Entraînement maritime (Pacifique) fournit une instruction collective en mer ou à quai, octroie une certification et maintient des normes pour les navires et sous-marins grâce au continuum de l'état de préparation, assurant la capacité opérationnelle maritime de la Flotte canadienne du Pacifique.

Actuellement, les exercices de lutte contre les incendies de l'Entraînement maritime (Pacifique) comprennent l'utilisation combinée de diverses technologies conventionnelles, telles que les feux stroboscopiques DEL en conjonction avec de la fumée artificielle, pour simuler un environnement perturbateur. Ce système ne réussit pas à imiter un scénario d'incendie réaliste et n'améliore pas la capacité du personnel de lutte contre les incendies à intervenir dans des cas d'incendies déclarés à bord de bâtiments.

Par conséquent, l'Entraînement maritime (Pacifique) doit intégrer de nouvelles technologies à ses programmes d'instruction pour permettre au personnel de la Flotte du Pacifique de participer à des exercices réalistes de lutte contre les incendies dans des lieux et des situations qui n'étaient pas disponibles auparavant et pour améliorer le niveau d'instruction offert au personnel de lutte contre les incendies.

Afin de continuer de soumettre la Flotte du Pacifique à une instruction dynamique, l'Entraînement maritime (Pacifique) doit continuellement chercher des façons nouvelles et innovatrices de fournir une instruction la plus réaliste possible. Et pour continuer de renforcer les capacités du personnel, les équipements qui servent à leur instruction doivent également évoluer.

#### 3 OBJECTIF :

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un simulateur multisensoriel pour soutenir les exercices de lutte contre les incendies menés par l'Entraînement maritime (Pacifique). Ce système a comme objectif de renforcer la capacité du personnel d'intervenir dans des scénarios de lutte contre des incendies à bord et de limitation des avaries, que ce soit en mer ou à quai, en augmentant le réalisme des exercices de lutte contre les incendies.

Aucune instruction supplémentaire n'est requise pour faire fonctionner l'équipement.

#### 4 EXIGENCE :

Critères techniques obligatoires		Conforme	Non conforme	N° page de réf. de l'offre
4.1	Le MDN a besoin d'un système de simulation multisensorielle de situations de lutte contre les incendies qui combinerait des informations visuelles, auditives et olfactives pour créer des conditions réalistes d'incendie auxquelles se mesurerait le personnel à l'entraînement comme s'il faisait face à un véritable incendie d'importance à bord d'un bâtiment (c.-à-d., rupture de conduites de gaz, incendie dans la salle des moteurs, déversement de combustible, etc.). Le système doit être capable de fonctionner en présence de boyaux d'incendie chargés d'eau, ainsi que de boyaux sans eau pour les situations où l'eau serait dommageable pour l'environnement d'entraînement.			
4.2	L'offre doit également comprendre un système de simulation de l'évacuation des blessés. L'évacuation des blessés est une priorité et un élément essentiel de l'entraînement des équipes de lutte contre les avaries. L'utilisation de mannequins constituera un substitut réaliste pour les équipes d'intervention qui auront à s'entraîner à localiser et à évacuer des blessés dans des scénarios de lutte contre les avaries. Les mannequins incorporant des signaux audibles et thermiques fourniront des informations réalistes aux sauveteurs et interagiront avec eux, donnant l'impression quant au toucher, aux sons aux mouvements d'être de vraies personnes.			
4.3	L'entrepreneur doit livrer un système complet comprenant les sous-systèmes suivants :			
4.3.1	Un (1) tableau numérique capable de simuler des incendies de classes A, B et C, qui peut être déployé à l'intérieur des espaces confinés d'un bâtiment de la Marine royale canadienne.			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit pouvoir montrer pendant une durée prolongée des images réalistes qui s'intègrent à des effets de fumée artificielle.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit réagir à divers niveaux d'application d'eau simulée et réelle afin d'imiter des conditions d'incendie qui évoluent sous l'effet des interventions et des facteurs environnementaux.</li> </ul>			

Critères techniques obligatoires		Conforme	Non conforme	N° page de réf. de l'offre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit être mobile pour simuler des incendies à divers endroits sur un bâtiment, proposant ainsi des scénarios nouveaux et imprévisibles au personnel en formation.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit fonctionner à partir d'une capacité de services minimale autre qu'une alimentation électrique de 240 volts en courant alternatif (VCA).</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit être à l'épreuve de l'eau afin qu'il ne soit pas endommagé en cas d'exposition à l'eau au cours des exercices.</li> </ul>			
4.3.2	Un (1) tableau numérique capable de simuler des incendies de classes A, B et C doté d'une connectivité sans fil avec le système principal afin de pouvoir simuler un scénario de propagation d'incendie / d'incendie à multiples foyers.			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit pouvoir montrer pendant une durée prolongée des images réalistes qui s'intègrent à des effets de fumée artificielle.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit réagir à divers niveaux d'application d'eau simulée et réelle afin d'imiter des conditions d'incendie qui évoluent sous l'effet de facteurs d'intervention et environnementaux.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit être mobile pour permettre la simulation d'incendies déclarés à divers endroits sur un bâtiment afin de soumettre le personnel en formation à des scénarios nouveaux et imprévisibles.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit fonctionner à partir d'une capacité de services minimale autre qu'une alimentation électrique de 240 volts en courant alternatif (VCA).</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit être à l'épreuve de l'eau afin qu'il ne soit pas endommagé en cas d'exposition à l'eau au cours des exercices.</li> </ul>			
4.3.3	Un (1) dispositif qui imite l'environnement sonore associé à toutes les phases des incendies de classes A, B et C, y compris les sons liés à l'extinction des incendies.			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets audio doivent fluctuer de façon à imiter de façon réaliste les conditions d'incendie qui évoluent sous l'effet des interventions et de facteurs environnementaux.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipement doit être mobile pour permettre la simulation d'incendies déclarés à divers endroits sur un bâtiment afin de soumettre le personnel en formation à des scénarios nouveaux et imprévisibles.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit fonctionner à partir d'une capacité de services minimale autre qu'une alimentation électrique de 240 volts en courant alternatif (VCA).</li> </ul>			

Critères techniques obligatoires		Conforme	Non conforme	N° page de réf. de l'offre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau doit être à l'épreuve de l'eau afin qu'il ne soit pas endommagé en cas d'exposition à l'eau au cours d'exercices.</li> </ul>			
4.3.4	Un (1) générateur de fumée qui émet un jet large, soutenu et ininterrompu de fumée artificielle pendant au moins deux (2) heures.			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le générateur doit pouvoir être utilisé dans des espaces restreints et être déplacé pour permettre la simulation de la présence de fumée à divers endroits sur un bâtiment afin de soumettre le personnel en formation à des scénarios nouveaux et imprévisibles.</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La quantité de fumée projetée par le générateur doit pouvoir être ajustée à distance par le biais d'une connexion sans fil afin d'imiter les conditions de fumée qui évoluent sous l'effet des interventions et de facteurs environnementaux.</li> </ul>			
4.3.5	Des câbles d'alimentation capables de fournir à bord d'un bâtiment une alimentation électrique de 240 volts en courant alternatif (VCA) aux sous-systèmes de simulation de lutte contre les incendies, y compris aux tableaux numériques, au système de sonorisation et au générateur de fumée, le cas échéant et dans diverses conditions.			
4.3.6	Un (1) boyau lesté à sec d'une longueur de quarante (40) à soixante (60) pieds compatible avec les lances d'arrosage de 1 3/4 po pouvant être utilisé dans des scénarios où les boyaux chargés d'eau pourraient endommager l'environnement d'instruction, par exemple l'intérieur d'un bâtiment.			
4.3.7	Une (1) lance de 1 3/4 po ou un dispositif similaire capable d'entrer en liaison avec les tableaux numériques pour simuler l'application d'eau et l'extinction d'un incendie.			
4.3.8	Un (1) mannequin de formation comprenant un microphone intégré capable d'enregistrer et de jouer des messages de détresse personnalisés pour simuler une personne qui appelle à l'aide.			
4.3.9	Un (1) mannequin de formation qui génère une signature thermique pour qu'il puisse être repéré par des caméras thermographiques dans des conditions de visibilité faible ou nulle.			

## 5.0 CONTRAINTES :

L'équipement des bâtiments et des jetées de la Marine royale canadienne fournit une alimentation de 240 VCA.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0103-171660/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0103-1711660

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
VIC-7-40075

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic216  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

Ce qui suit est une exigence obligatoire pour un (1) Système de simulation multi-sensorielle de lutte contre l'incendie, selon l'annexe «A».

Les prix unitaires ci-dessous doivent être ferme et en devises canadiennes, y compris les droits de douane canadiens, taxes d'accise et livraison destinées à être livrées devoir payé (DDP) à destination, tel qu'indiqué ci-après.

Le montant des biens et Services taxe ou taxe harmonisée doit figurer dans une rubrique distincte.

ARTICLE	LA DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX PROLONGÉE
1	Système de simulation multi-sensorielle de lutte contre l'incendie, selon l'annexe «A».	1	\$	\$
SOUS-TOTAL			\$	\$
TPS			\$	\$
TOTAL (CAD)			\$	\$

#### DATE DE LIVRAISON:

Bien que la livraison soit OBLIGATOIRE le ou avant le 30 janvier 2018, il est préférable que la livraison soit fournie le ou avant le 20 décembre 2017. La meilleure livraison qui pourrait être offerte est:

\_\_\_\_\_ (S'il vous plaît remplir votre meilleure date de livraison).

#### POINTS DE LIVRAISON:

Ministère de la Défense nationale  
BFC Esquimalt  
Victoria (C.-B.) V9A 7N2

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W0103-171660/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0103-1711660

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

VIC-7-40075

Id de l'acheteur - Buyer ID

vic216

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)